



Réf:111/2025

Rome, 15 avril 2025

Lettre Multi-CC sur l'avenir du cadre financier pluriannuel (CFP)

La récente communication de la Commission intitulée "*La route vers le prochain cadre financier pluriannuel*"¹ présente une vue d'ensemble du cadre financier pluriannuel (CFP) post-2027 et de la prochaine génération de programmes de financement. Les onze conseils consultatifs (CC) estiment qu'il est essentiel et opportun de rappeler l'importance d'un instrument financier dédié à la pêche, à l'aquaculture et aux affaires maritimes. L'actuel Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA) qui l'a précédé (FEAMP 2014-2020, FEP 2007-2014, IFOP 2000-2006) ont joué un rôle décisif dans la structuration du secteur.

Il est particulièrement important de souligner le rôle que ces fonds sectoriels ont joué, depuis 2007, dans le soutien aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE. Bien que la mise en œuvre pratique de ces fonds ait soulevé des difficultés au fil des ans (ex : complexité bureaucratique, ressources limitées pour l'innovation technologique, l'allocation et l'adoption, entre autres), le renforcement et la nécessité d'un financement supplémentaire sont indéniables et vitaux pour l'avenir de la production primaire. Il est également important pour l'ensemble de la chaîne de valeur de soutenir et d'accélérer leur transition vers la durabilité, tout en assurant la résilience et en garantissant la viabilité continue des chaînes d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture et la santé de nos mers.

Les thèmes clés identifiés par les parties prenantes que la Commission européenne doit aborder au cours de la prochaine période de financement incluent mais ne sont pas limités à :

- Aide aux communautés côtières et rurales

¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_486



- Soutien au renouvellement des générations par le biais d'incitations plus importantes
- Cours de formation pour les jeunes
- Garantir la sécurité alimentaire dans l'UE en fournissant des aliments aquatiques sains et abordables
- Favoriser la santé et la sécurité à bord des navires de pêche et d'aquaculture, dans les fermes aquacoles et dans les usines de transformation
- Soutenir le développement et l'adoption d'engins de pêche et aquacoles sélectifs et à faible impact
- Soutenir l'engagement de l'UE en faveur de mers et d'océans sains, sûrs et gérés de manière durable
- La modernisation et la décarbonisation de la production et transformation de la pêche et de l'aquaculture
- Développement durable de l'aquaculture.

En outre, les CC souhaitent souligner l'importance de maintenir et de renforcer la participation des organisations de parties prenantes au processus décisionnel de l'UE. Collectivement, nous souhaitons rappeler à la Commission que, comme le prévoit l'article 43 du règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP), les CC fournissent à la Commission et aux États membres des recommandations/conseils précieux sur la gestion de la pêche, de l'aquaculture et des marchés, en tenant compte des aspects socio-économiques et environnementaux. Les CC sont dirigés par les parties prenantes et comprennent des représentants de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture (ex : producteurs primaires, transformateurs, détaillants, syndicats) et d'autres groupes d'intérêt (ex : les ONG environnementales et de développement, les groupes de consommateurs, les ONG pour le



bien-être des animaux, les pêcheurs récréatifs, les femmes dans le secteur de la pêche et l'aquaculture).

En outre, l'UE devrait reconnaître le rôle des CC en tant qu'organes poursuivant un objectif d'intérêt général pour l'UE. Au cours des 20 dernières années, les CC ont joué un rôle essentiel dans l'apport de connaissances et d'expertise techniques aux décideurs. Compte tenu de leur large représentation, les CC sont parmi les organes les plus représentatifs pour la consultation et la collecte d'informations, d'observations, de connaissances et d'expériences sur le terrain du secteur et d'autres parties prenantes concernées.

Étant donné que les CC rassemblent toutes les parties prenantes pour relever les défis du secteur et des écosystèmes, ils sont des acteurs essentiels de la gouvernance de la PCP. Cela a été bénéfique pour la mise en œuvre de la PCP en permettant un engagement continu des parties prenantes, en lui conférant une légitimité et une pertinence et en améliorant le respect des règles. En outre, les CC jouent un rôle clé dans le contexte de la régionalisation, car ils disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires aux décideurs pour préparer de nouvelles mesures de gestion et de conservation éclairées concernant les différents bassins maritimes de l'UE.

Nous sommes convaincus que l'expérience et l'expertise transdisciplinaire des CC continueront d'être cruciales pour les prochaines priorités politiques de la Commission européenne, telles que le Pacte européen pour l'océan et le Partenariat pour la Transition Énergétique, conformément aux principes de gouvernance participative et d'amélioration de la réglementation. Le Pacte européen pour l'océan devrait marquer une nouvelle phase de coopération entre les parties prenantes en vue d'une vision commune de la politique pour l'océan, notamment en ce qui concerne l'avenir des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Grâce au pacte, et dans le contexte des résultats de l'évaluation en cours de la PCP, le rôle inclusif, représentatif et pertinent des CC peut être davantage reconnu. Cela permettra aux CC

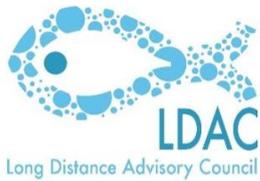


de servir de plateforme à une variété d'acteurs sociaux, scientifiques et politiques afin de renforcer et de rendre plus solides leurs contributions consultatives, améliorant ainsi le respect des règles grâce à des approches ascendantes.

Pour que les CC puissent poursuivre leur mission de conseil de qualité auprès des décideurs politiques, il est impératif qu'un financement approprié soit alloué à ces organes de parties prenantes et à la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche (DG MARE), afin de renforcer leur capital humain et financier. La réaffectation des dépenses de l'UE par le biais d'un fonds unique par État Membre serait préjudiciable et contraire au ciblage nécessaire de l'aide.

Un soutien financier adéquat est essentiel pour la poursuite de la gestion sectorielle et environnementale afin de soutenir les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, de la mer au consommateur, les organisations de producteurs, ainsi que la conservation et l'exploitation durable des habitats et des espèces marines. Cela garantira un engagement fort et significatif des parties prenantes, tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité de l'élaboration des politiques au sens large.

		
<p>AAC – Brian Thomsen</p>	<p>BLSAC – Yordan Gospodinov</p>	<p>BSAC - Jarostaw Zieliński</p>



CCRUP – Ruben Farias

LDAC - Iván López van der Veen

MAC - Yobana Bermúdez

MEDAC- Antonio Marzoa Notlevsen

NSAC- Kenn Skau Fischer

NWWAC – Alexandra Philippe

PELAC - Esben Sverdrup-Jensen

SWWAC - Sergio López